

Aux contribuables de la municipalité de Grande-Vallée, avis est par les présentes donné que :

1. Le rôle triennal d'évaluation foncière (2025-2026-2027) vient d'être déposé par la firme d'évaluateur « Groupe Altus inc. ». Ce rôle d'évaluation entre en vigueur pour son 2e exercice financier. Les contribuables peuvent consulter ce rôle d'évaluation pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit lundi, mardi et jeudi entre 8 h et 11 h 30 et le mercredi de 8 h à 11 h 30 et de 12 h 30 à 16 h.
2. Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer une demande de révision au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû apporter en vertu de la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale;
3. Pour être recevable, toute demande de révision d'évaluation doit remplir les conditions suivantes, à savoir:
 - Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant;
 - Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et disponible à l'Hôtel de ville;
 - Être accompagnée de la somme d'argent requise telle que prévue au règlement no 97-79 de la M.R.C. de la Côte-de-Gaspé et applicable à l'unité d'évaluation faisant l'objet de la demande de révision;
 - Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Hôtel de ville de Grande-Vallée
3, St-François-Xavier Est
Grande-Vallée (Québec) G0E 1K0

Donné ce 8e jour du mois de septembre 2025

Ghislaine Bouthillette

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je certifie sous mon serment d'office que j'ai publié cet avis aux endroits prévus par le conseil municipal ce 8 septembre 2025

Ghislaine Bouthillette

Ghislaine Bouthillette
Directrice générale et greffière-trésorière